



## CGT des Territoriaux Actifs et Retraités Rive Droite

Siège Social : 11 bis rue du Président Coty

**33440 AMBARES ET LAGRAVE**

Numéro d'enregistrement à la Mairie : N° 1

☎ : **05.56.38.79.40** ou **06 75 86 06 06**

Email : [cgt\\_ambares.syndicat@aliceadsl.fr](mailto:cgt_ambares.syndicat@aliceadsl.fr)

Ambarès et Lagrave le 16 janvier 2012

# I N F O R M A T I O N

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,  
Mesdames, Messieurs, les Collègues,  
Mesdames, Messieurs, les Elus de la Commune.

A ce jour, la Commune a décidé de privatiser le service Animation (le personnel des centres de Loisirs et des accueils périscolaires primaires et maternelles) sous la forme du SSIEG (Service Social d'Intérêt Economique Général – Directive Bolkeintein). Cette nouvelle gestion de ce service amènera peut-être une hausse de tarif, la perte d'emploi pour les agents non titulaires, et des questionnements sur l'avenir des agents titulaires (poste, lieu de travail, horaire).

En effet, en novembre 2009, les agents de ce service avaient participé à trois jours de grève car ils dénonçaient de mauvaises conditions de travail, des problèmes dans leur mission. Ils ont alors proposé d'autres orientations concernant l'animation sur la Commune notamment dans le cadre de la politique de la ville en privilégiant leur première mission, sachant toutefois que certains étaient satisfaits de leurs conditions de travail.

En 2010, la Collectivité a demandé un audit du service Animation qui n'était pas gratuit !

Le Résultat a débouché sur la proposition d'une privatisation et la Collectivité a demandé à ses techniciens de travailler à la mise en place de ce projet sans la participation des agents et des représentants du personnel. Le projet ficelé est alors présenté à ses derniers : « *Quel bel exemple de dialogue social !* »

Etant mis devant le fait accompli, nous avons rappelé que la CGT est contre la privatisation des services publics sachant que la Commune a déjà privatisé l'entretien du cimetière, la gestion des chaufferies, une partie des espaces verts, etc....  
« *A qui le tour !* »

C'est pourquoi nous réclamons :

- le maintien et le développement du service municipal d'animation

- la titularisation des animateurs contractuels.

Jusqu'à maintenant le service de la ville a prouvé son sens du service public : valeurs qu'une association ne pourra jamais mettre en œuvre (manque de moyens financiers). Seul, un service en régie directe peut assurer la pérennité des activités qu'il développe.

Par défaut, nous avons revendiqué pour le personnel concerné qui est au centre de nos préoccupations :

- Un reclassement dans la Collectivité au regard de leurs compétences sachant qu'il y a des besoins sur la Commune (dans les services Administratifs, dans la Petite Enfance, Service des Sports et dans le service de la Politique de la Ville) et que certains agents ont les compétences qui leur permettraient de travailler sur Ambarès et Lagrave, pour ceux qu'ils le désirent,
- Si leur choix est la mise à disposition qui aient l'assurance de préserver leur mission sur la Commune avec le nouveau opérateur.

Les seules propositions faites des agents sont d'accepter cette décision et de choisir entre :

- Une mise à disposition,
- Un détachement,
- Ou l'offre de recrutement direct, si ces derniers souhaitent être mis en disponibilité pour convenance personnelle.

**Le Syndicat CGT des territoriaux d'Ambarès.**

**Nous pouvons résister et exiger que l'équipe Municipal d'Ambarès ne fasse pas des mauvais choix de gestion qui iraient contre le bonheur de tous.**

C'est pour quoi, nous revendiquons le maintien de ce service dans la sphère public et non dans la sphère par délégation ou pire encore dans la sphère spéculative et financière.

Nous voulons tout simplement, le maintien de ces emplois utiles et efficace dans le public. Le statut de cette catégorie de personnel est fait pour servir les usagers en premier.

Envoyer la motion suivante à la Mairie d'Ambarès et Lagrave par mail : [mairie@ville-ambaresetlagrave.fr](mailto:mairie@ville-ambaresetlagrave.fr) ou par fax au 05 56 77 34 78 et en copie au syndicat : [cgt\\_ambares.syndicat@aliceadsl.fr](mailto:cgt_ambares.syndicat@aliceadsl.fr)

### **Motion**

Associations, Syndicat, Etc. de \_\_\_\_\_, exigeons le maintien du Service public et le maintien des emplois publics dans l'animation et tous les autres services de la Commune d'Ambarès et Lagrave.

✂-----

**Bulletin de syndicalisation confidentiel**  
**À remettre à un(e) syndiqué(e) CGT de votre connaissance**  
**où**

✉ CGT UL Presqu'île : [ulcgt.presquile@wanadoo.fr](mailto:ulcgt.presquile@wanadoo.fr)  
✉ Antenne de St André de Cubzac : [standre.cgt@orange.fr](mailto:standre.cgt@orange.fr)

Tel : **05 57 22 71 40**  
site : <http://www.cgt-gironde.org/>

*Je souhaite : **Me syndiquer pour agir, construire nos revendications, connaître mes droits...***

**Adresse personnelle** : .....

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

**Année de naissance** : .....

**Mail** : ..... **Tél** : .....